

En cas de litige avec la régie, et si aucune solution à l'amiable n'a pu être trouvée, vous pouvez consulter le médiateur national de l'énergie.



Soit par téléphone : au 0800 112 212 (service et appel gratuits)

Soit par l'application en ligne SoLLEn (Solution en ligne aux litiges de l'énergie) en consultant le site du médiateur de l'énergie à l'adresse suivant :

<https://www.energie-mediateur.fr>